

Accord de partenariat stratégique UE/Japon

2018/0122(NLE) - 23/11/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'Alojz PETERLE (PPE, SI) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion de l'accord.

L'accord a pour objet de renforcer le partenariat global entre les parties en favorisant une coopération politique et sectorielle, ainsi que des actions conjointes sur les questions présentant un intérêt commun, y compris les défis régionaux et mondiaux. L'accord contribuera à la promotion de valeurs et de principes communs, en particulier la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il servira de plateforme pour intensifier la coopération et le dialogue sur un large éventail de questions bilatérales, régionales et multilatérales.